



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le 11 septembre 2017, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 septembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme Karine AVERLY, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY, M. Thierry MOËNE, Mme Émilie ROSIER.

Excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA (pouvoir à Mme Sylvie LANAUD), M. Claude ANDREANI (pouvoir à M. Daniel FAYARD), M. Gérard CIMETIÈRE.

Absents : Mme Élisabeth VALETTE, M. Lilian CHANEL, Mme Nadine DELAHAYE.

Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Emilie ROSIER

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2017 :

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Attribution de subventions

- Maison Familiale de Villié-Morgon

Suite à la demande de subvention sollicitée dans le cadre de la fréquentation de l'établissement par 2 familles de Taponas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix contre et 2 abstentions,

- EMET un avis défavorable au versement d'une subvention à la MFR de Villié-Morgon.

- Sou des Ecoles de Taponas

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € au Sou des Ecoles de Taponas pour les sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 600 € au Sou des Ecoles de Taponas.

- Centre social de Belleville

Il est proposé, en participation 2017 au fonctionnement du centre de social, de modifier le montant de 3 346,43 € délibéré lors du Conseil Municipal du 10 mai 2017, en le remplaçant par la somme de 3 394,47 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 3 394,47 € pour la participation 2017 au fonctionnement du Centre Social de Belleville en remplacement de la précédente décision.

Droit de place

- Nouvel emplacement pour commerçant ambulant

Une demande d'emplacement pour 2 soirs par semaine a été présentée par un commerçant pour un camion pizza. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que ceux appliqués jusqu'à présent soit 10 € par jour de présence, électricité comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande d'emplacement présentée
- FIXE le droit de place à 10 € par jour de présence.

- Dégrèvement

Le commerçant du camion de friterie, absent pendant 3 jours sur la commune, sollicite la déduction de ces 3 jours sur sa facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande de dégrèvement
- DECIDE de déduire ces 3 jours sur la prochaine facture.

- Demande de complément de subvention du Fonds de concours TEPOS

Il est expliqué qu'un reliquat de subvention du Fonds de concours TEPOS est disponible et qu'il est possible de solliciter une partie de ce reliquat pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention pour pouvoir percevoir un complément du Fonds de concours TEPOS.

- Baisse d'un forfait d'assainissement

Monsieur et Madame Etienne CHEVALIER, suite au changement du nombre de personnes de leur foyer, sollicitent un dégrèvement de leur forfait assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réduction du forfait de la taxe d'assainissement de la famille CHEVALIER à 2 personnes par foyer au lieu de 3, soit 70 m³ (35 m³ x 2)
- CHARGE Monsieur le maire de transmettre cette décision aux services de facturation de SUEZ pour suite à donner.

Personnel

- Contrat d'apprentissage

Il est indiqué que la personne en contrat d'apprentissage a commencé son travail à la rentrée scolaire. Le contrat d'apprentissage est en cours de validation par le centre de gestion.

- Modification d'horaires de travail d'agents suite au changement de rythmes scolaires

1) Le temps de travail de Madame Corine PECHOUX, ATSEM à l'école, doit faire l'objet d'une modification suite au changement de rythmes scolaires. Il est proposé de le réduire de 27 h 34 hebdomadaires à 26 h 00 hebdomadaires (annualisés). Il est précisé que Madame Corine PECHOUX est d'accord avec cette réduction de son temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé
- DECIDE de réduire le temps de travail du poste d'ATSEM de 27 h 34 à 26 h 00 hebdomadaires (annualisés).

2) Il est indiqué que Madame Elisabeth HAUSER a sollicité une modification des horaires de ménage de la salle des fêtes. La mensualisation est inchangée.

3) Les horaires de travail de Madame CUISANT sont modifiés sans changement de la mensualisation.

- 4) Madame Maude GALLAND a une réduction de son nombre d'heures travaillées pour ses futurs contrats du fait des nouveaux rythmes scolaires.
- 5) Une rencontre a eu lieu avec la présidente des « P'tits Morfalous » par rapport au changement de rythmes scolaires. En tant que financeur, la commune a fait le point sur les conséquences du financement de la plage horaire du mercredi qui disparaît.
- 6) Pour le secrétariat de mairie, Le dossier de Monsieur Portais passe en commission médicale au mois d'octobre.
Suite à une nouvelle absence de secrétaire de Mairie, une autre remplaçante sera recrutée dans les semaines à venir afin de palier au remplacement de l'arrêt maladie du titulaire du poste. Actuellement, 2 permanences sont assurées pour le public, le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et le samedi de 11 h 00 à 13 h 00 en attendant une meilleure organisation.

Questions diverses

Sylvie LANAUD indique :

- la conférence débat sur la prévention des chutes aux personnes de plus de 60 ans, le 12 septembre à 14 h 30. 24 places pour les ateliers qui se dérouleront à Saint-Jean d'Ardières.
- les séances de gym adaptée aux personnes âgées avec l'association de gym de Taponas. Mise à disposition de la salle dans les mêmes conditions que la gym.

Daniel Fayard fait part :

- du courrier recommandé reçu de la charcuterie Bobosse expliquant le litige en cours concernant la stagnation des eaux de rejets suite à la construction du bâtiment ; voir avec St Jean concernant le busage des fossés ou l'installation d'une pompe de relevage
- du courrier de remerciements de la FNATH.
- de l'information reçue du receveur du Trésor Public : bonne note obtenue de leurs services sur la gestion des budgets communaux.

Didier DULAC présente un point sur le chantier de la cantine tous corps de métiers confondus, le travail effectué n'est pas à la hauteur des attentes : beaucoup de choses sont revues, demandées et rectifiées par les élus qui suivent le chantier : cela nécessite un suivi quotidien. La cantine devrait être fonctionnelle en début d'année. Le carrelage de la cuisine semble être bien trop anti-dérapant.

- Sylvie LANAUD informe que l'école accueille 116 élèves représentant 81 familles.

Daniel Fayard informe sur :

- l'appel à projets (ancien contrat pluriannuel) pour lequel, suite à une réunion avec les conseillers départementaux concernant l'octroi de subvention, il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur leurs prévisions de travaux pour l'année 2018/2019. Le conseil décide de lancer l'étude et le chiffrage des propositions suivantes : création d'un city parc, aménagement du terrain communal, réfection de la salle des fêtes, commencement des travaux urgents de l'église et remise en état du calvaire.
- la plainte reçue suite au non-élagage des arbres et haies longeant les voies publiques. Un courrier sera adressé aux personnes concernées pour application de la réglementation en vigueur.
- la course cycliste des gentlemen qui aura lieu le 7 octobre 2017.

TOUR DE TABLE

Frédéric BAGNARD : question sur l'avancement de la vente de la maison ex Bunand : en cours auprès du notaire : attente d'une date pour le compromis.

Sylvie LANAUD : problème de nuisances sonores dans la nuit du 9 au 10/09 : l'astreinte a été sollicitée ; un tour du voisinage sera fait pour évaluer les nuisances.

Réunion achevée à 21 h 15.